Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260605-2026_48-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 05/06/2026

Date de la convocation
22/05/2026

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 21

A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc ou nul : 0
Suffrages exprimés : 21

L'an 2026, le 5 Juin à 18:00, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BEAUGENDRE Annie, CADET Marie-Ghislaine, DEMARET CHAMPAGNE Manon, HASLE Abigail, NIEZ Sophie, PORTAIS Murielle, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, ROGERG Élise, MM : BETIN Yves, DAVENEL Stéphane, EVANNO Didier, FESSELIER Laurent, GENDRY Aymeric, GRANGER Dominique, LALOUE Didier, LAMBERT Julien, ROUSSELET Guy, SPETEBROOT Maurice

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SAVATTE Stéphanie à M. FESSELIER Laurent
Absent(s) : Mme BARBOT Aurélie, MM : SCHWAB Gilles

Secrétaire de séance : M. LAMBERT Julien

2026-48	**Finances : Calcul du coût de l'élève**

Comme chaque année, la Commune doit faire le calcul du coût d'un élève à l'école publique.

Ce coût s'applique aux demandes de participation des communes extérieures ayant un élève scolarisé à l'école publique d'Etrelles (Communes n'ayant pas d'école publique).
Il sert également de base de calcul pour la participation financière de la Commune à l'école privée Notre-Dame-de-Lourdes, dans le cadre du contrat d'association.
Il sert au coût élève attribué à l'école privée Notre-Dame-de-Lourdes pour tout élève résidant à Etrelles.

Ce coût est défini par rapport aux charges de fonctionnement de l'école publique (charges de personnel, charges générales, fournitures scolaires…) d'après le Compte Financier Unique 2025 validé par le trésorier.

Le coût de l'élève 2025 proposé est de :

- 1 037.61 € pour un élève en classe maternelle,
- 311.69 € pour un élève en classe primaire

Pour information, en 2024, il était de 969.97 € pour un élève de maternelle et de 319.98 € pour un élève de primaire.
La Commission Enfance-Jeunesse, dans sa séance du 26/05/2026 a validé ce calcul qui a été présenté aux 2 écoles.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260605-2026_48-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer le coût de l'élève 2025 à :
  - 1 037.61 € pour un élève en classe maternelle,
  - 311.69 € pour un élève en classe primaire.

Le Secrétaire de séance,
M. LAMBERT Julien

Le Maire,
Marie-Christine MORICE

ETRELLES
35370 (Ille-et-Vilaine)
R.F.